



Compte rendu de la réunion des associations de la Rance et de la côte d'Emeraude du 21 octobre 2023 dans les locaux du Yacht Club de Dinard

Table des matières

➤ <u>Présence</u> :.....	2
<u>Liste des pièces jointes</u>	3
<u>Abréviation</u> :.....	3
➤ <u>Bilan de nos actions</u>	4
• <u>Suppression des restrictions des écluses du barrage</u>	4
• <u>La réunion sur la courantologie du 6 septembre en sous préfecture</u>	4
• <u>Intégration de l'UNAN-Manche dans le COPIL Natura 2000 Rance</u>	4
• <u>Intégration de l'UNAN Manche dans le COPIL de la piste cyclable</u> .	5
➤ <u>Communication</u>	5
➤ <u>Evolutions de la nouvelle réglementation sur les Ebhiens</u>	5
➤ <u>L'avenir de la gestion de nos zones de mouillage</u>	6
• <u>Les mouillages écologiques</u>	6
• <u>Comparaison des tarifs des mouillages en Rance</u>	7
➤ <u>Ecluse du Livet</u> :.....	8
➤ <u>Envasement de la Rance</u> :.....	8

➤ **Présence :**

Louis Penhouet, Président de l'UNAN

Gael Le Scanff, Vice-Président de l'UNAN manche

Alain Pontgelard, trésorier de l'UNAN manche

Sophie Duquenne-Payne membre APM

Jean-Marc Roty secrétaire APURP et secrétaire du cercle nautique les gabariers

Claude Sablé Président de l'APURP

Jean Paul Berland Président de l'AUMP de la passagère

Dominique Huerre Vice-Président de CUMV de Saint Jouan

Liste des pièces jointes

Guide ZMEL

Guide AOT

Règlement intérieur la Richardais

Règlement intérieur Le Minihic-sur-Rance

Règlement intérieur sound de Chausey

Présentation de la réunion en ppt

Comparatif des mouillages en Rance

Abréviation :

ZMEL : Zone de Mouillage et d'Équipement Léger

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

AIS : Système d'Identification Automatique

CNP : Confédération du Nautisme et de la Plaisance

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

ANC : signalisation maritime « les Aides à la Navigation de Complément »

ESM : signalisation maritime « Les Etablissements de Signalisation Maritime »

CRC : Cours Régionale des Comptes

OFB : Office Français de la Biodiversité remplace l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et ses 2 800 agents, et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

ZPF : Zone de protection forte

DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

CMF : Conseil maritime de façade

FEAMPA : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

SPOMAR : Service des politiques maritimes

CMF : Cluster Maritime Français

➤ Bilan de nos actions

- **Suppression des restrictions des écluses du barrage.**

Nous saluons le résultat qui est historique, il n'y a plus de restriction d'éclusage et cela grâce à un combat de plusieurs années

Nous notons que l'initiative de l'UNAN MANCHE de la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet Monsieur Philippe Brugnot aura été décisive

- **La réunion sur la courantologie du 6 septembre en sous-préfecture**

Nous notons que l'UNAN Manche est confirmé comme interlocuteur reconnu pour toute réunion concernant la navigation

- **Intégration de l'UNAN-Manche dans le COPIL Natura 2000 Rance.**

François Lang nous a présenté Ophelie Le Cloirec qui va lui succéder.

La continuité de l'action de l'UNAN MANCHE est donc préservée

A été évoqué de se rapprocher de François Lang qui part en retraite dont l'expertise en Natura 2000 et sa culture de la Rance pourrait être de grande valeur au sein de l'UNAN Manche

- **Modification arrêté rendant obligatoire l' AIS pour la navigation dans le parc éolien de Guérande**

Grâce au recours à la préfecture maritime de l'UNAN

Les plaisanciers n'ont plus l'obligation d'avoir l' AIS récepteur et transpondeur, par beau temps et de jour pour naviguer dans le parc Eolien. Nous espérons que cela va faire jurisprudence pour naviguer dans le parc de Saint-Brieuc

- **Intégration de l'UNAN Manche dans le COPIL de la piste cyclable du barrage.**

En effet il est primordial que les navigateurs puissent se positionner sur ce sujet

Il est impossible d'accepter une passerelle de 3 mètres de large qui réduit le nombre de bateau de façon drastique

- **Communication**

L'importance de communiquer les actions de l'UNAN MANCHE aux associations adhérentes de plaisanciers qui pourront ensuite transmettre ces infos à leurs adhérents pour plus de visibilité

- **Evolutions de la nouvelle réglementation sur les Ebihens.**

Les Ebihens sont sous le coup d'un classement potentiel en ZPF (Zone de protection Forte)

Risque oiseaux (Zones interdites à la navigation)

Mouillages forains dans les zostères

D'où l'importance d'être présent au Copil du Natura 2000 et de trouver un compromis. Il faut éviter l'éviction des plaisanciers

➤ L'avenir de la gestion de nos zones de mouillage.

Les ZMEL arrivent à leur terme 31 décembre 2027

La demande de renouvellement est à demander par les mairies 9 mois avant la date d'échéance

Les frais d'études d'impact avaient été réglé par cœur Emeraude donc qui va financer ?

Jean Paul Berland expose la règle logique du tarif indépendant de la taille des bateaux : c'est l'emplacement du corps-mort et non la superficie de la mer

• Les mouillages écologiques.

Retour d'information que les vis remplaçant le bloc béton n'ont pas tenu à Mordreux à cause des mouvements de vase

Le rayon d'évitage est augmenté avec les mouillages écologiques et donc une diminution du nombre de bouée dans la ZMEL.

Traitements différents pour les pontons (la vraie dénomination est "cale en bois" , car les pontons flottent comme celui du Jersey Lillie)

3 gestions très différentes

- Saint Jouan : 100% pris en charge par la commune que ce soit la construction et l'entretien
- Pleurtuit : 30% de l'entretien et 100 % construction à la charge du budget des mouillages
- Le Minihic : 100% entretien et construction à la charge du budget des mouillages

Danger du prêt des mouillages : la responsabilité est engagée en cas de problème

Demande d'échanger nos règlements intérieurs

En pièce jointe plusieurs règlements intérieurs

Pour rappel : 4 communes se sont réunies pour l'établissement d'un règlement commun ensuite chacune l'a adapté (Le Minihic-sur-Rance, la Richardais, Saint Jouan et Pleurtuit), c'était en 2014 !!! L'UNAN y a participé

Impossibilité de dresser une liste de l'ensemble des bateaux de la Rance à cause de la CNIL.

Vérifier que les bouées du chenal de la Richardais soient facturées à la mairie de la Richardais, en toute logique ce ne sont pas des dépenses à imputer au budget communal sauf le cas échéant d'un chenal spécifique pour accéder à la zone de mouillage, mais en aucun cas d'un chenal qui dessert une cale communale publique

L'entretien d'une cale communale revient à la commune et non aux Plaisanciers via leur budget

Il y a obligation d'avoir un budget annexe pour la gestion d'une ZMEL. Pour la Richardais bien vérifier sur le Compte Administratif que les plaisanciers ne financent pas en partie l'Ecole de Voile, sauf pour la partie administrative de la gestion de la ZMEL.

Multiplication des Zostères en Rance, c'est un constat et surtout dans les zones de mouillage, donc ne pas incriminer les mouillages, il y a même peut-être un essaimage grâce aux chaînes

Proposition de réunir l'association des maires, dont le président est David Boixiere, pour les former aux règles qui régissent les ZMEL

Les maires n'ont pas forcément les compétences suffisantes ni les ressources en interne pour gérer un sujet aussi spécifique que les ZMEL

- **Comparaison des tarifs des mouillages en Rance**

Alain Pontgélard a effectué un relevé des derniers tarifs et ceux-ci sont joints en pièce jointe

Notons deux tendances tarif unique ou tarifs à la taille des bateaux

Ces tarifs seront mis sur le site de l'UNAN MANCHE

➤ **Ecluse du Livet :**

Le pont tournant est bloqué à cause de la dilation par une température supérieur à 30°C

L'UNAN Manche va voir ce qu'elle peut faire pour améliorer ce préjudice subir par les plaisanciers

➤ **Envasement de la Rance :**

Rance Environnement va porter un recours contre l'EDF. Serons-nous sollicités pour participer ? Dans ce cas la décision appartiendra à l'Assemblée Générale.